



Concours du second degré

Rapport de jury

CONCOURS RÉSERVÉ – CAPES et CAER

Section : Sciences économiques et sociales

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Marc MONTOUSSÉ
président du jury



Concours du second degré

Rapport de jury



Concours du second degré

Rapport de jury

Introduction

La session 2015 du concours réservé de Sciences économiques et sociales est la troisième session de ce concours mis en place pour une durée de quatre ans. Le nombre de postes offerts est de 20 pour le CAPES (25 en 2014, 20 en 2013) et de 6 pour le CAER (3 en 2014, 6 en 2013).

46 candidats se sont inscrits au CAPES (88 en 2014, 155 en 2013) et 32 au CAER (33 en 2014, 76 en 2013), mais sur ces 78 inscriptions (121 en 2014, 231 en 2013), seulement 27 dossiers répondant aux critères ont été reçus (11 pour le CAPES et 16 pour le CAER). Le nombre d'inscrits et de dossiers recevables est donc en baisse (42 dossiers recevables en 2014 dont 31 pour le CAPES et 11 pour le CAER, 114 dossiers recevables en 2013 dont 75 pour le CAPES et 39 pour le CAER). Ces dossiers étant, comme les sessions précédentes, de bon niveau (rappelons qu'ils ne sont pas notés), 23 candidats ont été déclarés admissibles (10 au CAPES et 13 au CAER). Le nombre d'admissibles est donc aussi en baisse (35 admissibles en 2014 dont 27 au CAPES et 8 au CAER, 57 admissibles en 2013 dont 44 au CAPES et 13 au CAER).

Sur les 23 candidats admissibles, 21 candidats (9 au CAPES et 12 au CAER) se sont présentés à l'oral. Les prestations ayant été globalement correctes au CAPES et satisfaisantes au CAER, 12 postes ont été pourvus (6 au CAPES et 6 au CAER) avec une liste complémentaire de 1 candidat au CAER. Pour rappel, en 2014, 20 postes avaient été pourvus (17 au CAPES et 3 au CAER) et en 2013, 26 postes (20 au CAPES et 6 au CAER). Comme en 2013, la barre d'admission est bien plus élevée au CAER (15/20) qu'au CAPES (10/20). Pour rappel, en 2014, la barre d'admission du CAPES était de 09/20 (11/20 en 2013) et celle du CAER est de 14/20 (10/20 en 2013).

Bilan CAPES réservé 2015

	Inscrits	Dossiers reçus et répondant aux critères	Admissibles	Présents	Nbre de postes	Reçus
CAPES	46	11	10	9	20	6
CAER	32	16	13	12	6	6 (1)
Total	78	27	23	21	26	12 (1)

Le jury attache beaucoup d'importance, tant pour le dossier qu'à l'oral, à la bonne maîtrise des concepts et notions de base dans les divers champs disciplinaires constitutifs des SES, à la clarté d'expression et à la capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire. Nous conseillons aux candidats d'utiliser, dans le cadre de leur préparation au concours, les « ressources pour les SES » qu'ils trouveront sur le site Eduscol du ministère de l'Education nationale.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2015 et tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du jury, le proviseur et le personnel du lycée Saint Exupéry de Marseille qui ont accueilli les oraux avec efficacité et disponibilité, ainsi que la gestionnaire du concours, madame Hadia Daoussi.

Marc MONTOUSSÉ

Inspecteur général de l'Education nationale

Président du jury



Concours du second degré

Rapport de jury

1 / JURY

Président :

Marc MONTOUSSÉ

Vice-présidents :

Dominique REMY-GRANGER

François CHASSETUILLIER

Membres du jury :

Pascale BERNOU

Laurent BRAQUET

Bénédicte CHEVIT

Jacques GHILONI

Philippe FROISSART

Jean-Noël KINTZLER

Sandrine MILLUY

Rose-Marie STEPHAN

Sandrine PARAYRE

Patrice POURCEL

Cécile VOLLAIRE



Concours du second degré

Rapport de jury

2 / EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Les attentes du jury et les caractéristiques générales des dossiers RAEP des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des deux sessions précédentes. Les remarques contenues dans les rapports de jury 2013 et 2014 conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

Le dossier de RAEP comporte deux parties.

➔ Première partie du dossier

La première partie du dossier permet au jury d'évaluer :

- ce qu'ont apporté la formation initiale et le parcours professionnel du candidat au regard des exigences du métier d'enseignant et plus spécifiquement de la fonction de professeur de Sciences économiques et sociales ;
- la capacité du candidat à mener une analyse réflexive sur son parcours professionnel.

Dans cette première partie de l'épreuve, " *le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes* ".

Le jury a tout d'abord été très sensible au soin apporté à la rédaction des dossiers. Si les candidats ont très majoritairement respecté les consignes de présentation formelle des dossiers, traduisant ainsi un travail et un investissement conséquents, il n'en demeure pas moins que quelques dossiers comportent encore des fautes d'orthographe, des erreurs de grammaire, des lacunes syntaxiques, dénotant incontestablement un manque d'engagement dans la préparation du concours et un certain détachement par rapport à ses enjeux. Cela n'est pas admissible.

Sur le fond, le jury a valorisé la dimension analytique de la présentation du parcours professionnel du candidat et plus précisément la mise en relation des différentes expériences professionnelles et les compétences attendues d'un enseignant. Il est important de rappeler que cette première partie du RAEP ne se limite pas à une présentation exhaustive des postes et fonctions occupés par le candidat. Elle revêt une double dimension :

- une dimension analytique tout d'abord, consistant à croiser les apports de l'expérience professionnelle et les différentes missions confiées aux enseignants ;
- une dimension prospective où le candidat est invité à se projeter, au regard de son expérience, dans son métier de professeur de Sciences économiques et sociales en déclinant ses choix et ses motivations.

Certains dossiers ne sont pas suffisamment clairs pour que le jury puisse savoir quelle est l'expérience exacte du candidat en matière d'enseignement.



Concours du second degré

Rapport de jury

Le jury recommande aux candidats d'être clairs, précis et explicites sur leurs expériences d'enseignement (quelles classes ? quelle durée ? quels programmes ?) et de ne pas oublier de mettre en évidence certaines expériences professionnelles (organisation de voyages scolaires, participation à des instances administratives, correction du baccalauréat...) et la façon dont ils accompagnent les élèves dans leurs choix d'orientation.

➔ **Seconde partie du dossier**

La seconde partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- la capacité à rendre compte de la conception et de la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement pour un niveau de classe donné, en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés, tout en adoptant une démarche critique ;
- la capacité pour les candidats n'ayant jamais enseigné, ayant enseigné dans une autre discipline ou dans un autre niveau que celui de l'enseignement secondaire, à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales.

Dans cette seconde partie de l'épreuve, " *le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter* ".

Il s'agit de présenter une séance ou une séquence de cours. Après avoir adopté une problématique et fixé des objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire, les candidats sont invités à exposer et à expliciter leurs choix de contenu, de démarche, d'exploitation des documents (qui doivent être présents dans le dossier), de mise en œuvre de supports pédagogiques et de modalités d'évaluation ne se limitant pas à une simple approche descriptive, mais en privilégiant la dimension analytique.

La présentation de la séquence donne parfois davantage lieu à une dissertation qu'à la présentation d'une démarche pédagogique et didactique. Il est indispensable de mettre en évidence la diversité des activités avec les élèves et les raisons du choix des documents. Les prérequis doivent être présentés, les notions fondamentales définies et les mécanismes explicités avec rigueur.

➔ **Points forts et points faibles des dossiers RAEP**

- Points forts :
 - présentation soignée et format réglementaire respecté ;
 - parcours professionnel bien exposé, déclinant de façon intéressante les motivations du candidat à devenir professeur de Sciences économiques et sociales et se traduisant par une

Concours du second degré

Rapport de jury

mise en relation pertinente entre le parcours réalisé et le métier d'enseignant auquel il se destine ;

- justification pertinente des choix didactiques et pédagogiques ;
- objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire conformes aux attentes des programmes officiels ;
- connaissances scientifiques maîtrisées et réelles aptitudes à la transposition didactique ;
- qualité et rigueur des contenus avec notamment la mobilisation de graphiques pertinents permettant d'illustrer les raisonnements ;
- capacité à évaluer les élèves, de façon formative et sommative, traduisant le souci de vérifier la réalisation des objectifs d'apprentissage énoncés ;
- annexes bibliographiques diversifiées, mobilisables à la fois par les élèves et par le professeur.

■ Points faibles :

- orthographe et syntaxe défaillantes ainsi qu'un manque de clarté dans l'expression ;
- absence de structuration entraînant une présentation descriptive de type répertoire de documents sans contenu ni synthèse ;
- prise de risque limitée dans le choix du sujet pour des candidats voulant jouer la carte de la sécurité en présentant par exemple une séquence de seconde, alors qu'ils enseignent en classe de première ou de terminale ;
- documents non adaptés au niveau des élèves concernés ;
- documents avec des sources imprécises ;
- présentation trop abstraite des notions et mécanismes évoqués, révélatrice de lacunes sur les fondamentaux et de connaissances scientifiques non maîtrisées ;
- séquences ne respectant pas les notions et les indications complémentaires traduisant ainsi une méconnaissance des programmes ;
- séquences exclusivement descriptives ne permettant pas d'appréhender ni d'évaluer les dimensions didactiques et pédagogiques ;
- annexes bibliographiques non exploitables, articles trop théoriques, références journalistiques partisanses...
- reprises de séquences entières de manuels traduisant un réel manque d'investissement personnel dans l'élaboration du dossier.



Concours du second degré

Rapport de jury

2/ EPREUVE D'ADMISSION

Les attentes du jury et les caractéristiques des prestations des différents candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des deux sessions précédentes. Les remarques contenues dans les rapports de jury 2013 et 2014 conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

L'épreuve d'admission est une épreuve d'entretien avec le jury qui se déroule en deux temps. La durée de préparation est de trente minutes et la durée totale de l'épreuve de soixante minutes maximum.

Les 9 candidats du CAPES qui ont passé l'épreuve l'ont plutôt bien réussie puisqu'ils ont obtenu une moyenne de 10,11/20 (contre 11/20 en 2014 et 10,5/20 en 2013), les notes s'échelonnant de 7/20 à 13/20. Les 12 candidats du CAER qui ont passé l'épreuve l'ont globalement très bien réussie puisqu'ils ont obtenu une moyenne de 13,25/20 (contre 12,71/20 en 2014 et 11,2/20 en 2013), les notes s'échelonnant de 7/20 à 20/20.

➔ Première partie de l'épreuve d'admission

La première partie de l'épreuve consiste en une présentation par le candidat de son dossier RAEP durant dix minutes maximum. Le candidat n'est pas autorisé à consulter son dossier durant son temps de préparation.

L'exposé du candidat est suivi d'un échange avec le jury de vingt minutes maximum ayant pour objectif de permettre au candidat d'approfondir certains éléments contenus dans son dossier et de les mettre en perspective. Les premières questions portent sur la première partie du RAEP, les suivantes sur la seconde partie du RAEP.

Cette partie de l'épreuve a été légèrement mieux réussie que la seconde : les 9 candidats du CAPES ont obtenu une moyenne de 5,33/10 (contre 5,61/10 en 2014 et 5,65/10 en 2013), les notes s'échelonnant de 4 à 7 et les 12 candidats du CAER, une moyenne de 6,66/10 (contre 6,71/10 en 2014 et 5,95/10 en 2013), les notes s'échelonnant de 3 à 10.

Il est important de souligner que l'exposé doit porter sur les deux parties du RAEP. Il s'agit de présenter son parcours professionnel puis d'exposer la séquence choisie.

La gestion du temps s'améliore session après session mais certains candidats ont fait un exposé d'une durée nettement inférieure à 10 minutes. Les candidats consacrent parfois très peu de temps à la description de leur parcours, ne rappelant ni leur formation initiale, ni même leurs motivations pour l'enseignement et entament d'emblée le commentaire de leur séquence pédagogique alors qu'il est attendu des candidats qu'ils sachent clairement mettre en relation leur parcours et les enseignements dispensés en SES. Parfois au contraire, le jury a pu constater un grand déséquilibre



Concours du second degré

Rapport de jury

en faveur de la présentation de l'expérience professionnelle, au détriment de l'exposition de la séquence pédagogique, écourtée.

Le jury conseille aux candidats une présentation équilibrée des deux parties du RAEP (environ deux fois 5 minutes).

Il est nécessaire que les candidats connaissent parfaitement la séquence qu'ils ont présentée dans leur RAEP et en maîtrisent les contenus. Si les prestations ont été globalement satisfaisantes, certains candidats ne se souvenaient plus des documents utilisés ou étaient incapables de définir certains mécanismes de base du thème présenté.

Le jury conseille aux candidats de :

- ne pas oublier de présenter les deux parties du dossier et de veiller à un certain équilibre entre les deux présentations ;
- penser à préparer cette partie de l'épreuve en amont puisque le dossier RAEP n'est pas disponible le jour de l'oral ; le candidat peut ainsi disposer de la totalité de sa demi-heure de préparation pour travailler le sujet de la seconde partie de l'oral ;
- être attentif à la gestion du temps : prévoir une présentation de près de dix minutes ;
- s'entraîner à présenter son RAEP sans note et sans support ;
- savoir utiliser de façon pertinente le tableau pour faire un plan, clarifier ses propos, noter le nom des auteurs cités, présenter des graphiques ;
- bien connaître les programmes d'enseignement ;
- maîtriser parfaitement les concepts et mécanismes de la séquence présentée dans leur RAEP ;
- répondre clairement et précisément aux questions du jury.

➔ Seconde partie de l'épreuve d'admission

La seconde partie de l'oral comporte un exposé, de dix minutes maximum, à partir d'un sujet qui a été choisi par le jury en fonction de l'expérience professionnelle du candidat, décrite dans son dossier RAEP. Il est demandé au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation qu'il a déjà dispensés. Le candidat réfléchit aux éléments de traitement de ce sujet durant les trente minutes de préparation. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury, de vingt minutes maximum, portant d'abord sur l'exposé puis s'élargissant à l'autre dominante disciplinaire (sociologie/science politique quand le sujet est à dominante économie et économie quand le sujet est à dominante sociologie/science politique) ainsi que sur les conditions effectives d'exercice du métier.

Cette partie de l'épreuve a été bien réussie, mais légèrement moins bien que la précédente puisque les 9 candidats du CAPES ont obtenu une moyenne de 4,78/10 (contre 5,39/10 en 2014 et 5/10 en 2013), les notes s'échelonnant de 3 à 8 et les 12 candidats du CAER, une moyenne de 6,58/10 (contre 6/10 en 2014 et 5,25/10 en 2013), les notes s'échelonnant de 4 à 10.



Concours du second degré

Rapport de jury

Sujets de cette session :

- Comment avez-vous traité « L'exemple de la politique climatique permettra d'analyser les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour mener des politiques environnementales » en classe de terminale ES ?
- Comment avez-vous traité « Comment l'entreprise constitue-t-elle un mode de coordination des actions par la hiérarchie ? » en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité « L'analyse de la formation de l'équilibre sur un marché de type concurrentiel » en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité « On montrera que les réseaux sociaux constituent une forme spécifique de coordination entre acteurs et de sociabilité » en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité « Comment répartir les revenus et la richesse ? » en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité « Comment devenons-nous des acteurs sociaux ? » en classe de seconde ?
- Comment avez-vous traité « On étudiera la contribution des partis politiques à la mobilisation des électeurs et à la politisation de ces derniers » en classe de terminale ES (Sciences sociales et politiques) ?
- Comment avez-vous traité « On analysera les avantages et les inconvénients des échanges internationaux pour les producteurs comme pour les consommateurs » en classe de terminale ES ?
- Comment avez-vous traité « L'évolution du rôle des instances d'intégration dans les sociétés contemporaines » en classe de terminale ES ?
- Comment avez-vous traité « On se posera le problème de la mesure de la mobilité sociale à partir de l'étude des tables de mobilité sociale dont on soulignera à la fois l'intérêt et les limites » en classe de terminale ES ?
- Comment avez-vous traité « Le processus de création monétaire par les banques commerciales » en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité « La construction sociale des rôles associés au sexe » en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité « Les principaux schémas explicatifs des fluctuations » en classe de terminale ES ?



Concours du second degré

Rapport de jury

- Comment avez-vous traité « On étudiera les fonctions de régulation économique de la puissance publique » en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité « La modification des conditions d'offre ou de demande permettra de montrer comment s'ajustent, dans le temps, prix et quantités d'équilibre » en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité « On s'appuiera sur une représentation graphique simple de la contrainte budgétaire pour caractériser les principaux déterminants des choix » en classe de première ES ?
- Comment avez-vous traité « On présentera les fondements des politiques protectionnistes et on en montrera les risques » en classe de terminale ES ?
- Comment avez-vous traité « On étudiera les différents déterminants de la mobilité et de la reproduction sociale » en classe de terminale ES ?
- Comment avez-vous traité « On analysera la déviance comme le produit d'une suite d'interactions sociales qui aboutissent à « étiqueter » certains comportements comme déviant et, en tant que tels, à les sanctionner » en classe de première ES ?

Les candidats ont généralement bien géré leur temps d'exposé, mais certains d'entre eux ont fait des exposés très courts (parfois moins de 5 minutes).

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent bien le contenu des programmes (notions et indications complémentaires), toutefois cette partie de l'épreuve révèle tout particulièrement des défaillances dans les connaissances scientifiques mais aussi le blocage de certains candidats face à des calculs simples. Au-delà de quelques lacunes inacceptables, le niveau scientifique moyen des candidats est tout à fait convenable.

Le jury attend que les séquences présentées soient problématisées, structurées et replacées dans la progression générale indiquée dans les programmes, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les candidats doivent :

- maîtriser les savoirs et savoir-faire contenus dans les programmes ; il n'est pas admissible que les contenus qui doivent être acquis par les élèves ne soient pas maîtrisés par les candidats ;
- être capable de définir avec rigueur les notions essentielles ;
- connaître les programmes d'enseignement ;
- définir rigoureusement les notions et concepts abordés ;
- problématiser leur exposé et adopter une structure cohérente et équilibrée ;
- replacer la séquence dans une progression d'ensemble mais ne traiter que la partie du programme qui leur est demandée ;
- utiliser le tableau.